



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES MOYENS**

N° Spécial

03 Avril 2019

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRHM du 03 Avril 2019

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS	Page
DRHM N° 2019-004	08.03.2019	Arrêté portant composition de la Commission de Surveillance de l'Association de Gestion du Restaurant Inter-administratif de la préfecture	3

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Arrêté DRHM 2019-004 portant composition de la Commission de Surveillance de l'Association de Gestion du Restaurant Inter-administratif de la préfecture

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU la circulaire du 21 décembre 2015 relative à l'organisation et au fonctionnement des restaurants inter-administratifs ;

VU les statuts de l'Association de Gestion du Restaurant Inter-administratif de la préfecture signés le 22 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'élection des membres de la Commission de Surveillance en date du 7 février 2019 ;

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRETE

Article 1^{er}

La commission de Surveillance du Restaurant Inter-administratif de la Préfecture des Hauts-de-Seine est composée de la façon suivante :

1 – MEMBRE DE DROIT

Président : le Secrétaire Général ou le Directeur des Ressources Humaines et des Moyens, représentant le Préfet,

2 – MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE PRÉSIDENT

- ♦ Le Directeur départemental de la protection de la population ou son représentant,
- ♦ Le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité des Hauts-de-Seine ou son représentant.

3 – MEMBRES ÉLUS PAR LES ADHÉRENTS

Membres Titulaires

- ♦ M. Thierry VONCK, direction départementale des finances publiques,
- ♦ Mme Nicole CHANTELOUBE, préfecture des Hauts-de-Seine.

Membres Suppléants

- ♦ Mme Maria LLORENTE-RODRIGUEZ, préfecture des Hauts-de-Seine,
- ♦ Mme Brigitte GORY, préfecture des Hauts-de-Seine.

Article 2

Les attributions, le fonctionnement, la durée du mandat des membres de la commission de surveillance, sont définis par les articles 12, 13, 14, 15 et 16 des statuts de l'association susvisée.

Article 3

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté DRH n° 2015-2 du 18 mars 2015 fixant la composition des membres de la Commission de Surveillance de l'Association de Gestion du Restaurant Inter-administratif de la préfecture.

Article 4

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine est chargé d'assurer l'exécution des dispositions du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Nanterre, le 8 mars 2019

LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général,

signé

Vincent BERTON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>